

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

DECRET N° 74-39 du 22 Février 1974
chargeant le Ministre des Affaires
Etrangères de l'intérim du Ministre
des Travaux Publics, Mines et Energie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°
73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

DECRETE :

ARTICLE 1er..- Pour compter du 18 Février 1974, le Chef de Bataillon
Michel ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères, assure l'intérim du
Ministre des Travaux Publics, Mines et l'Energie pendant l'absence du
Capitaine André ATCHADE.

ARTICLE 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 22 Février 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 MTP-1974 5
Ministres 9 SGG 4 SPD 2 IAF-1974 2
ICE-1974 3 DGP-1974 6
CNR 4 JORD 1